

TERMES DE RÉFÉRENCE

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

Nom	Groupe de travail national sur la sécurité d'abord (GTNSD)
Mandat	<p>Suite à la publication du « Rapport sur un examen indépendant de la culture d'entraînement au sein de WCL » (ci-après appelé le « Rapport »), le conseil d'administration de WCL s'est engagé à mettre en place un « groupe de travail national sur la sécurité d'abord » chargé d'évaluer les recommandations de ce Rapport et d'élaborer un plan d'action qui priorise et mette en oeuvre les initiatives les plus importantes visant à rendre le sport plus sécuritaire au sein de WCL.</p> <p>La première priorité sera accordée à la mise en oeuvre d'un plan d'exploitation au niveau de WCL. On pourra aussi envisager sa mise en oeuvre au niveau des associations provinciales et territoriales et des clubs.</p>
Principales tâches et responsabilités	<p>Ce groupe de travail se concentrera principalement sur les recommandations découlant du Rapport. Lorsqu'il élaborera son plan d'action, le groupe de travail aura les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner les recommandations, établir un ordre de priorité et formuler des commentaires à leur sujet; - recommander la mise en oeuvre de recommandations aux parties pertinentes (p. ex. conseiller juridique, experts du système, athlètes, et ainsi de suite); - assurer une liaison directe avec le Conseil des athlètes et la communauté plus large des athlètes; - être des champions du sport sécuritaire; - le CA pourra élargir le mandat et les tâches du groupe de travail. <p>Tâches du président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il est en bout de ligne imputable pour le groupe de travail; - il est responsable de gérer le groupe de travail, y compris programmer les réunions, élaborer les ordres du jour (en collaboration avec la directrice administrative), et présider les réunions; - s'assurer qu'on tienne compte des opinions de tous les membres participants; - favoriser des communications ouvertes, transparentes et inclusives pendant tout le projet;



	<ul style="list-style-type: none"> - rendre les décisions prises (sur une base consensuelle); - transmettre les recommandations et les conseils du groupe de travail au CA, par l'entremise de rapports écrits; - fournir des rapports et des mises à jour à chaque réunion du groupe de travail et soulever tous les enjeux qui nécessitent une solution ou une décision.
<p>Autorité</p>	<p>Le GTNSD est un groupe collaboratif, qui formule ses recommandations finales au CA.</p> <p>Il peut de temps en temps inviter à ses réunions des personnes qu'il considère capables de contribuer à ses travaux (p. ex. des experts-conseils).</p> <p>Il peut prévoir des réunions ou d'autres activités pour faciliter un consensus sur les recommandations.</p>
<p>Composition et prise de décisions</p>	<p>Le GTNSD se compose au moins cinq (5) et d'au plus sept (7) membres votants :</p> <p>PRÉSIDENT : Suite à une demande de candidatures de personnes qualifiées intéressées, le groupe de gestion (GG) déterminera le rôle du président.</p> <p>MEMBRES*:</p> <ul style="list-style-type: none"> - deux (2) représentants des athlètes (nommés par le Conseil des athlètes) : un (1) homme et une (1) femme; - deux (2) représentants des entraîneurs (candidatures ouvertes) : un (1) homme et une (1) femme; - un (1) représentant des officiels (nommé par l'ACOL); - jusqu'à deux (2) représentants (nommés par le CA) : un (1) homme et une (1) femme, dont un(e) est le(la) président(e) (nommé(e) par le GG). <p>*L'équilibre des sexes sera une considération importante.</p> <p>S'il n'y a pas de candidats intéressés, il n'est pas nécessaire que tous les postes soient comblés.</p> <p>Parmi les membres d'office, sans droit de vote de ce groupe de travail, on compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du personnel de WCL (à confirmer). <p>Les critères ci-dessous ont servi à identifier les membres potentiels de ce</p>



	<p>groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances expertes (animation, changement de gestion, élaboration de politiques et de programmes, gestion des relations, résolution de problèmes, planification stratégique, et ainsi de suite); - connaissance des principaux intervenants de l'organisation; - bonnes compétences en communications; - capacité d'être neutre et de préserver la confidentialité; - capacité et volonté de servir; - capacité de travailler avec les autres membres de l'équipe; - diversité des sexes <p>VOTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise de décisions se fait à la majorité des voix exprimées. Le quorum est la majorité des membres. - Chaque membre a une (1) voix. Il n'y a pas de vote par procuration.
Réunions	<p>Le groupe de travail doit se réunir au moins une (1) fois par mois, à partir de février 2019, où jusqu'à ce que le groupe de travail ait présenté son rapport final. Il doit présenter une ébauche de rapport au CA avant la fin du mois de mars 2019.</p> <p>Les exigences de ce projet pourront demander des réunions plus fréquentes, tel que le groupe de travail le décidera, moyennant l'approbation du président.</p> <p>Les réunions auront lieu par conférence téléphonique ou vidéo, chaque fois que ce sera possible.</p>
Rapport	<p>Le groupe de travail fera rapport par l'entremise de son président et (ou) de la directrice administrative, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le groupe de travail consignera des notes et des procès-verbaux de ses réunions; - il fera des mises à jour aux réunions du CA; - il fera rapport aux membres à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des membres, sous la forme d'un rapport écrit.
Approbation	<p>Le groupe de gestion a approuvé les présents Termes de référence le 18 décembre 2018.</p>